

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:-

DECRET N° 73-185 du 22 mai 1973

chargeant le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation, de
l'intérim du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernoment et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernoment et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété,

D E C R E T :

ARTICLE 1er - Pour compter du 23 mai 1973, le Chef d'Escadron Barthélémy OHOUËNS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Président de la République, pendant l'absence du Chef de l'Etat.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 mai 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernoment,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CS 6 - MJL 2 - autres ministères 10 - SGG 4
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch. 5 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.